

Défi n° 19 : Travailler avec des fournisseurs en démarche environnementale OU commercialiser des éco-produits, des produits locaux ou de saison ♻️

✓ Pour réaliser votre défi

- Proposer et promouvoir auprès de vos clients des produits respectueux de l'environnement ou des produits de saison. Ces produits devront être mis en avant au sein du magasin par un aménagement et une communication spécifique (tête de gondole, rayon spécifique, affiche, etc.).

La communication devra porter sur la qualité environnementale du produit ou sur le label.

- Privilégier des fournisseurs ayant une démarche environnementale (imprimeur Imprim'Vert, entreprise Iso 14001...) ou privilégier les circuits courts.

✓ Pour le justifier

- Justificatif associé à l'écolabel ou au produit de saison (liste, emballage, échantillon, contrat fournisseur...)

- Photographie/Capture d'écran de la communication mise en place sur les éco-produits ou les produits de saison destinée aux clients

- Certificats des fournisseurs sur leurs labels, normes etc.

✓ Pour aller plus loin

- Fiche de présentation référentiels Ecolabel Européen <http://www.ademe.fr/fiche-presentation-referentiels-ecolabel-europeen>
- « Consommer mieux » <http://www.ademe.fr/dossier/eco-gestes-idees-recues/acheter-consommer>
- "Achats écologiques : suivez les ecolabels" : <http://www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/achats/dossier/achats-ecologiques-suivez-ecolabels/tout-savoir-ecolabels>
- Boîte à outils entreprises « pour les achats responsables » : <http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/dossier/boite-a-outils-achats-responsables/sensibilisation-achats>
- <http://antigreenwashing.ademe.fr/>
- <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-logos-environnementaux-sur-les-produits.pdf>
- <http://www.ademe.fr/passeport-eco-produit-edition-2011>

✓ Objectifs

Toute activité a des impacts sur l'environnement et il en est de même pour les produits que vous utilisez ou commercialisez. Vous pouvez limiter ces impacts en sélectionnant des produits plus respectueux de l'environnement (mieux conçus et moins dangereux lors de leur utilisation et/ou en fin de vie).

Vous répondez ainsi à une demande croissante de la part des clients d'utiliser des produits plus respectueux de l'environnement. Un produit éco-labellisé signifie qu'il a été vérifié par un organisme indépendant quant à sa conformité à des critères écologiques stricts et à des critères de performance rigoureux.

Seuls les produits ayant une reconnaissance officielle pourront être choisis dans le cadre de ce défi.



Ecolabel français



Ecolabel européen

Il existe d'autres étiquetages environnementaux et responsables (liste non exhaustive) :



Agriculture biologique



Label Rouge



Cosmétique



Produits équitables



Gestion « responsable et durable » des forêts